

**Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Mmes Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 décembre 2001)

*MOTION*

Considérant:

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les engagements de Genève et de la Suisse en faveur du respect et de la promotion des droits humains aux niveaux cantonal, national et international;
- la situation mondiale actuelle, qui oblige des millions de personnes à chercher en dehors des frontières de leur pays une solution aux graves problèmes économiques, sociaux ou sécuritaires qui les affectent;
- l'existence, à Genève comme dans les autres cantons de Suisse, d'êtres humains qui vivent et travaillent dans des conditions de précarité dramatique, privés du «droit à l'existence» et soumis à des risques accrus d'abus et d'expulsion;
- le fait que, quel que soit son statut, toute personne a droit au même respect et à la même dignité, qu'elle puisse présenter ou non des papiers;
- l'existence d'un mouvement cantonal et national demandant le respect des droits de ces personnes, ainsi que leur régularisation administrative;
- le souhait, exprimé par le Collectif des sans-papiers de Genève, de rencontrer les autorités pour les alerter sur les conditions de vie des sans-papiers et trouver une solution décente et humaine concernant leur statut et le respect de leurs droits;
- la certitude qu'aucune discussion ni aucune rencontre ne peut être menée de façon constructive sous la menace constante d'une arrestation ou d'une expulsion;
- la nécessité de créer un climat de confiance et de respect pour garantir la recherche d'une solution respectueuse des droits humains;
- que la mobilisation pour la revendication de leurs droits constitue un acte de participation démocratique et civique de la part des sans-papiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour:

- demander la suspension de toute expulsion de sans-papiers;
- qu'il intervienne auprès des autorités fédérales afin de leur demander:
  - la régularisation de l'ensemble des sans-papiers;
  - l'application des mêmes conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, de soins médicaux, d'assurances sociales et de logement pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Confédération;
  - la suspension de toute mesure qui crée de nouveaux sans-papiers.